

Nombre de membres  
en exercice :  
15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Membres présents :  
9

-----

Membres excusés  
avec procuration  
4

Séance du jeudi 11 avril 2024  
dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le onze avril de l'an deux mille vingt-quatre)

Membres excusés  
2

sous la présidence de Madame Valérie MEYER, Vice-Présidente

Membre absent  
0

**Présents : 9**

Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, M. Christophe EHRET, Mme Josiane FORÊT,  
M. Gilbert GOEPFERT, Mme Danielle GRUMET, M. Raphaël SPADARO, M. Fernand THUET,  
M. Eddie WAESELYNCK

**Excusées avec procuration : 4**

Mme Sylvie KUENEMANN procuration à Mme Danielle GRUMET  
Mme Maryse LOUIS procuration à Mme Marie ADAM  
Mme Catherine MATHIEU-BECHT procuration à Mme MEYER  
Mme Dominique SCHNEIDER procuration à Mme Josiane FORÊT

**Excusés : 2**

Mme Rachel BAECHTEL  
M. Mathieu GARÉ

SOUS-PREFECTURE

30 AVR. 2024

DE MULHOUSE

**POINT SPÉCIFIQUE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**3. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2023**

*Budget Principal*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Après s'être fait présenter le budget primitif et les éventuelles décisions modificatives de l'exercice 2023, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion, dressés par le Comptable, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé, lors de la présente séance, le Compte Administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023,

.../...

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

décide à l'unanimité :

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 pour le Budget Principal, par le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.-

Délibéré comme dessus,  
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 15/04/2024



Pour la Présidente,  
la Vice-Présidente :

Valérie MEYER